

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017 à 20 h00

**À l'hôtel de ville (Salle du conseil municipal)
À l'ordre du jour :**

FINANCES

POINT N°1 PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ
POINT N°2 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 1ER JUIN 2017
POINT N°4 DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DANS LES COMMISSIONS ASSOCIATIONS/SPORTS, AFFAIRES SOCIALES EN
REPLACEMENT D'UN CONSEILLER DÉMISSIONNAIRE
POINT N°5 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU
REPRÉSENTANT -
POINT N°6 CONVENTION OFFRE DE CONCOURS POUR UNE OPÉRATION DE DÉFENSE INCENDIE AU MONT-MUSSY - AVENANT
N°1 -

SCOLAIRE

POINT N°7 LES PROMENEURS DU NET

CULTUREL

POINT N°8 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DU TABLEAU DE L'ANNONCIATION

FINANCES

POINT N°9 AUTORISATION D'UTILISATION PARTIELLE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT
POINT N°10 INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE PUBLIC DE GEX
POINT N°11 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2017
POINT N°12 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORÊTS - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2017
POINT N°13 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2017
POINT N°14 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATIONS - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2017

COMMANDE PUBLIQUE

POINT N°15 CONTRAT D'EXPLOITATION CONCERNANT LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - SOCIÉTÉ ENGIE ENERGIE SERVICES SA-
ENGIE COFELY - MODIFICATION DE MARCHÉ N°4
POINT N°16 CONVENTION ENTRE LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE/RHONE-ALPES ET LA COMMUNE DE DIVONNE LES
BAINS - PRISE EN CHARGES DES TRAVAUX ET PRESTATIONS LIÉS AU PROBLÈME DU CAPRICORNE ASIATIQUE

TRAVAUX

POINT N°17 CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS ET LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS DE GEX - ETUDE 4 SAISONS - USINE D'EMBOUTEILLAGE ET DÉCHÈTERIE

Le 4 décembre 2017

Le Maire

Etienne BLANC

